



Note de présentation brève et synthétique Compte Financier Unique 2025

Le Compte Financier Unique synthétise et la comptabilité tenue par la mairie et la comptabilité tenue par les services du trésor public.



Sommaire :

Quelques rappels en bref

Le cadre général du budget

La section de fonctionnement

La section d'investissement

Les résultats



QUELQUES RAPPELS EN BREF

Population : 182 habitants ont été recensés au 1^{er} janvier 2025

Rappel : le recensement réel a lieu en 2026 sur LATTAINVILLE

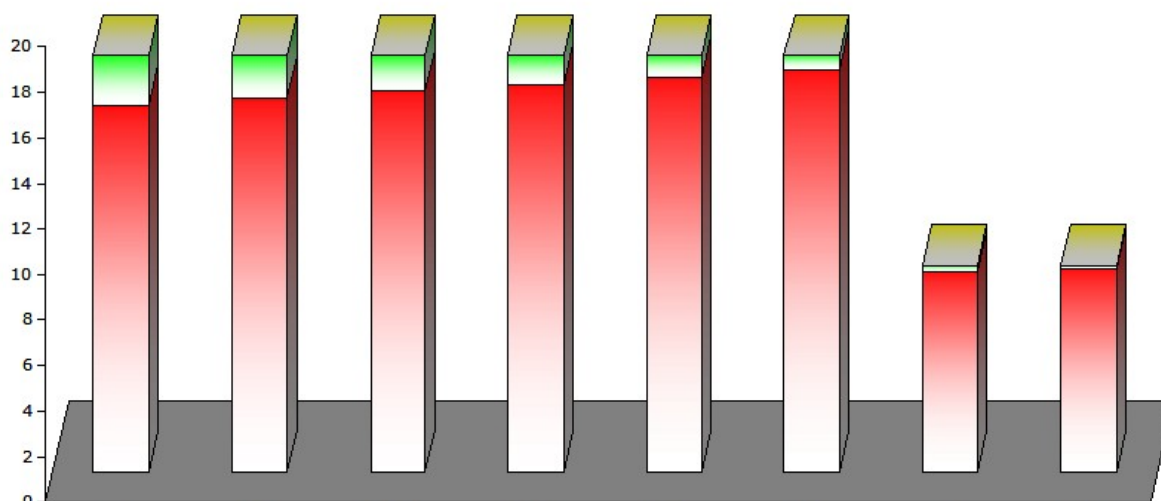


Les priorités du budget :

- . maintenir les dépenses de fonctionnement,
- . ne pas augmenter les impôts,
- . entretenir notre patrimoine,
- . maintenir les emprunts à un niveau respectable.

Endettement :

	Montants empruntés	Reste dû au 31.12.202	Date fin	Rembours. Annuel
Enfouissement réseaux	83 000.00€	59 570.33€	20.07.2032	9 105.87€
Remplacement huisseries				
Réhabilitation logements locatifs	120 000.00€	43 293.87€	20.06.2030	9 176.89€
TOTAUX	203 000.00€	102 864.20€		18 282.76€



	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
☐ Intérêts Simulés	0	0	0	0	0	0	0	0
☐ Amortissement Simulé	0	0	0	0	0	0	0	0
☐ Intérêts Réels	2.16991	1.87317	1.57113	1.26515	0.94963	0.63031	0.30534	0.15439
☐ Amortissement Réel	16.11285	16.40959	16.71183	17.01761	17.33313	17.6398	8.80053	8.95151



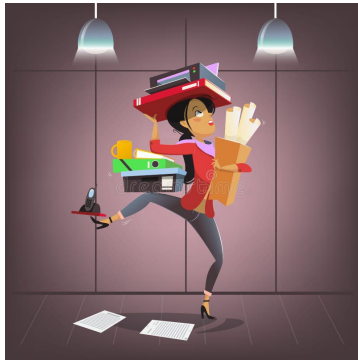
MAIRIE DE LATTAINVILLE

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le 16/04/2026

ID : 060-216003491-20260409-DEL2026014B-DE



Personnel – effectif :

<i>POSTE</i>	<i>TITULAIRE</i>	<i>NBRE HEURES/SEMAINE</i>
Secrétariat	NON	6/35
Agent technique	OUI	Temps complet



LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget afin de permettre à chacun d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le compte financier unique 2025 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité. Il constitue l'un des actes obligatoires du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le compte financier unique sera mis au vote le 09.04 2026. Il sera communiqué aux membres du Conseil Municipal 2 semaines avant le vote du budget. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Ce budget a été réalisé avec la volonté de :

- . maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux administrés,
- . contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- . mobiliser des subventions auprès du département, de l'état et de la région autant que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courants (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des traitements des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits, ...).



Les dépenses de fonctionnement 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	78 834,88	42 045,97	0,00	42 045,97	53,33	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	61 700,00	53 555,02	0,00	53 555,02	86,80	0,00
014	Atténuations de produits	6 000,00	5 729,00	0,00	5 729,00	95,48	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	65 000,00	53 779,07	0,00	53 779,07	82,74	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		211 534,88	155 109,06	0,00	155 109,06	73,33	0,00
66	Charges financières	2 200,00	2 169,91	0,00	2 169,91	98,63	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		213 734,88	157 278,97	0,00	157 278,97	73,59	0,00
023	Virement à la section d'investissement	105 000,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	5 114,24	5 114,24	0,00	5 114,24	100,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		110 114,24	5 114,24	0,00	5 114,24	4,64	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		323 849,12	162 393,21	0,00	162 393,21	50,14	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		323 849,12	162 393,21	0,00	162 393,21		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043



Les charges à caractère général -42 045.97€- concernent l'eau, l'électricité, les assurances, les frais d'entretien des bâtiments -hors investissement-. Parmi les postes les plus importants ou parmi ceux qui ont subi une grande variation :

. 482.18€ : consommation d'eau

. 9 157.78€ : électricité. Une attention particulière a été apportée sur l'utilisation de l'ancienne école et de la mise en chauffe à diverses occasions. 43% de cette somme concerne l'éclairage public. A noter : l'installation d'un compteur dans l'appartement du 12bis devrait permettre de réaliser des économies notables.

. 903.08 : carburant (la cuve a été remplie en juillet -500 litres-)

. 5 726.51€ : petit matériel et matériel d'entretien (poste multiplié par 2 par rapport à 2024). Dont 2 373.33€ pour le fleurissement du village, 1 236.69€ pour la remise au propre de l'aire de jeux, 925.81€ pour l'aménagement de la cuisine (la commune de Gisors nous a cédé un évier, un plan de travail, un bac de rangement pour les assiettes), 169€ pour l'achat d'un groupe électrogène.

. 744.43€ : fournitures administratives – baisse de 45% du poste grâce à mise en place du nouveau copieur)

. 2 340.56€ : location copieur et système de sauvegarde

. 1176.00€ ont été consacrés à l'entretien du marais et le fauchage des bas-côtés de la voirie

. 1 044.15€ : entretiens divers (matériel roulant, défibrillateur, ...)

. 2 597.33€ : maintenance (dont 457.07€ pour les extincteurs. Le reste du poste concerne les mises à jour des logiciels mairie -ADICO 1 398.90€ et l'éditeur de logiciels pour 741.36€-)

. 2 687.61€ : assurances (poste en augmentation d'environ 8% par rapport à 2024)

. 934.72€ : divers services extérieurs (la vérification des hydrants n'étant plus assurée par les pompiers, la commune a été contrainte de prendre un contrat avec Véolia -593.02€ sur 2025- ; la vérification de l'aire de jeux est facturée 198€/an.)

. 10 279.09€ : relations publiques (poste en augmentation de 67% par rapport à 2024) mais certaines factures de 2024 n'ont pu être réglées qu'en 2025 pour 2 211.64€.

Pour 2025 : Noël des enfants : 1 394.64€, Aînés : 1 290.40€, Pâques : 428.53€.

NB le repas communal a coûté 1 934.49 (pour mémoire : 804.90€ en 2024)

. 986.11€ : téléphone et internet (la facture a un petit peu baissé grâce au forfait internet)

. pas de frais de nettoyage des locaux (le ménage assuré en interne)

. la communauté de communes du Vexin-Thelle nous a facturé 160.00€ de frais de traitement des dossiers d'urbanisme. NB: tous les dossiers nous étant facturés, nous traitons désormais en interne les dossiers simples

. 2 003€ : taxe foncière

. Les charges liées au personnel -53 555.02€-

. Les atténuations de produits -5 729.00€- : reversement au trésor public / compensation relative à la réforme de la taxe professionnelle



. Les autres charges de gestion courante -53 779.07€- :

- . indemnités des élus : 23 433.19€,
- . subventions pour 3 360.00€ dont 2 500€ pour Lattainville Patrimoine.

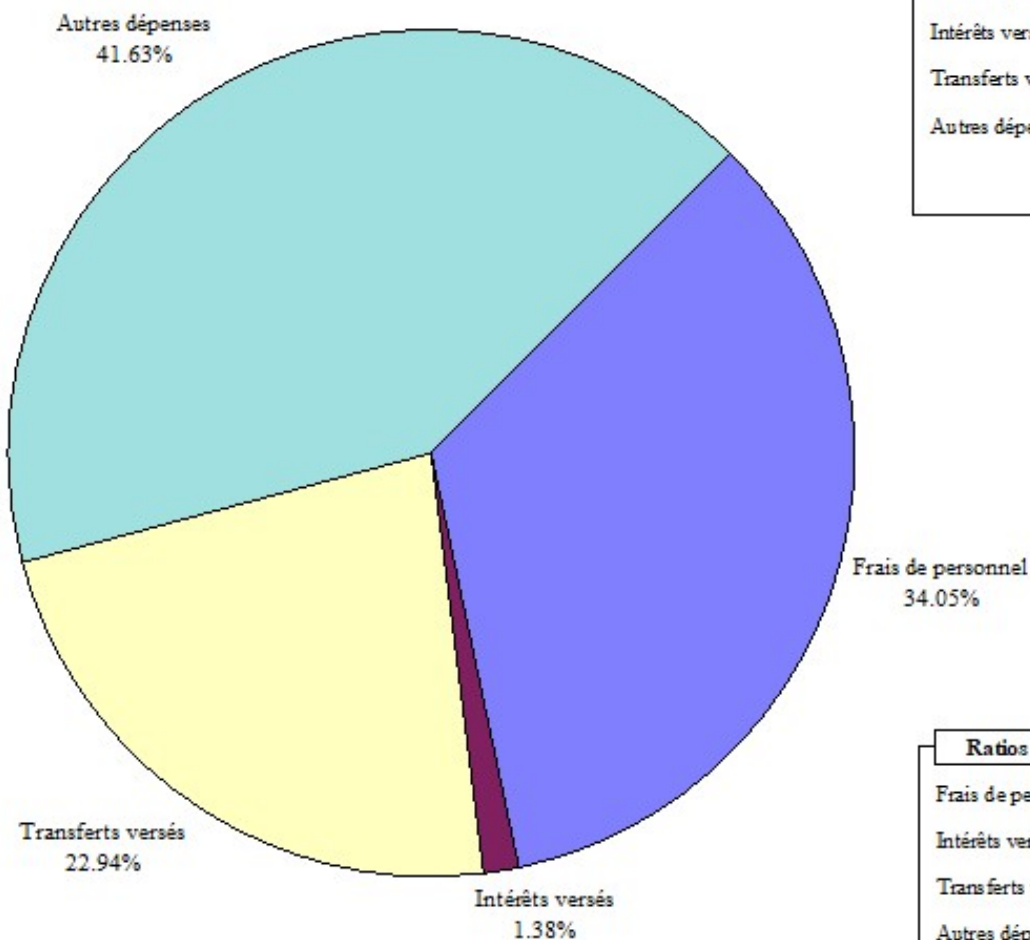


- . Coût des écoles (SIVOM) : 26 685.34€. Il n'y a pas eu de versement de 4^e acompte sur 2025.

. Les charges financières -2 169.91€- : règlement des intérêts des emprunts.

. Amortissement des travaux : 5 114.24€ Travaux SE60 (opérations d'ordre)

Quelques ratios relatifs aux dépenses de fonctionnement



Montants	
Frais de personnel :	53 555.02 €
Intérêts versés :	2 169.91 €
Transferts versés :	36 074.34 €
Autres dépenses :	65 479.70 €
TOTAL :	157 278.97 €

Ratios par habitants (180)	
Frais de personnel :	297.53 €
Intérêts versés :	12.06 €
Transferts versés :	200.41 €
Autres dépenses :	363.78 €



Les recettes de fonctionnement 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 950,00	1 636,11	0,00	1 636,11	83,90	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	18 200,00	32 577,50	0,00	32 577,50	179,00	0,00
731	Fiscalité locale	85 000,00	98 514,00	0,00	98 514,00	115,90	0,00
74	Dotations et participations	32 500,00	31 820,45	0,00	31 820,45	97,91	0,00
75	Autres produits de gestion courante	27 000,00	28 010,42	0,00	28 010,42	103,74	0,00
Total des recettes de gestion des services		164 650,00	192 558,48	0,00	192 558,48	116,95	0,00
76	Produits financiers	0,00	7,25	0,00	7,25	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		164 650,00	192 565,73	0,00	192 565,73	116,95	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		164 650,00	192 565,73	0,00	192 565,73	116,95	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		159 199,12					
Total des recettes de la section de fonctionnement		323 849,12	192 565,73	0,00	192 565,73		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

Les principales sources de recettes pour notre commune :

. 1 636.11€ : produits et services (par ex, concessions, redevances d'occupation du domaine public, ...)

. 32 577.50 + 98 514.00 € : impôts et taxes (poste sensiblement égal à 2024)

. 31 820.45€ : dotations et participations (contre 46 848.26€ en 2024). La commune est devenue inéligible au versement du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelles – « perte » de 17 092.18€ par rapport à 2024- Cf article ci-après

M. Hervé Maurey attire l'attention de Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, sur les règles de répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP).

La loi laisse une grande latitude aux conseils départementaux pour fixer les modalités de répartition du FDPTP. Ainsi, l'article 1648 A du code général des impôts prévoit que la répartition de l'enveloppe départementale du FDPTP est réalisée « à partir de critères objectifs qu'il définit à cet effet, entre les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les agglomérations nouvelles défavorisés par la faiblesse de leur potentiel fiscal, déterminé selon la législation en vigueur au 1er janvier de l'année de la répartition ou par l'importance de leurs charges ».

D'un département à l'autre, les modalités de répartition de ce fonds ne prennent pas toujours bien en compte l'impact sur le budget communal d'une entrée ou d'une sortie de ce dispositif, alors même que les sommes versées peuvent représenter une part importante des recettes de la commune. Ainsi, des communes aux finances contraintes peuvent connaître des pertes brutales pouvant atteindre 50% de leur budget.

Par ailleurs, la prise en compte du potentiel fiscal dans l'éligibilité à ce fonds peut avoir des conséquences imprévisibles pour les communes. Ainsi, la modification du périmètre d'une intercommunalité est susceptible de rendre inéligibles, d'une année sur l'autre, certaines communes membres, sans même que celles-ci n'aient de prise réelle sur ces décisions et sans même qu'elles aient été averties de leur impact potentiel sur leurs finances.



MAIRIE DE LATTAINVILLE

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le 16/04/2026

ID : 060-216003491-20260409-DEL2026014B-DE



. 28 010.42€ d'autres produits de gestion courants (loyers pour 26 793.20€)

. 7.25€ : produits financiers

La fiscalité : Pas d'augmentation d'impôts décidée par le conseil municipal en 2025. En revanche, l'état revalorise automatiquement chaque année les bases d'imposition.

Taux appliqués par LATTAINVILLE

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	143 901	50,20	117,77	153 700	77 157	50.20	77 157
Taxe foncière non bâties (TFNB)	28 628	45,14	122,94	29 100	13 136	45.14	13 136
Taxe d'habitation (TH)	25 755	16,70	53,12	26 000	4 342	16.70	4 342
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total						94 635	94 635

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

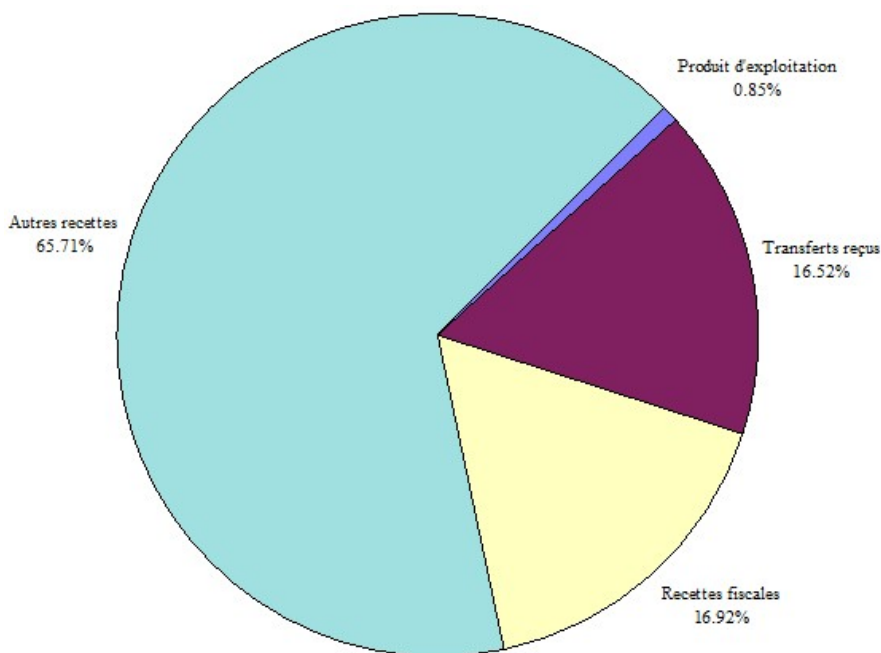
Taux moyens pratiqués sur le territoire

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12	13	14	15
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	49,88	124,70	6,93000	117,77
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	55,20	138,00	15,06000	122,94
Taxe d'habitation (TH)	23,88	22,76	59,70	6,58000	53,12
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Quelques ratios relatifs aux recettes de fonctionnement



Montants	
Produits d'exploitation :	1 636.11 €
Transferts reçus :	31 820.45 €
Recettes fiscales :	32 577.50 €
Autres recettes :	126 531.67 €
TOTAL :	192 565.73 €

Ratios par habitants (180)	
Produits d'exploitation :	9.09 €
Transferts reçus :	176.78 €
Recettes fiscales :	180.99 €
Autres recettes :	702.95 €



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen terme ou à long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule par exemple.

Nos dépenses d'investissement pour 2025



II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	127 064,24	30 632,86	24,11	0,00
Total des dépenses d'équipement		127 064,24	30 632,86	24,11	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	18 700,00	16 112,85	86,16	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		18 700,00	16 112,85	86,16	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		145 764,24	46 745,71	32,07	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	7 200,00	7 200,00	100,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		7 200,00	7 200,00	100,00	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		152 964,24	53 945,71	35,27	0,00
001	Solde d'exécution négatif reporté	71 780,63			
Total des dépenses de la section d'investissement		224 744,87	53 945,71		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

. 16 112.85€ : règlement du capital des emprunts

. travaux :

. 19 681.54€ - séparation circuits et installation compteur, remplacement fenêtres logement 12 JBC

. 2 308.62€ : installation cuisine

. 1 688.40€ : jouets aire de jeux

. 7 200.00€ : étude travaux voirie (reclassement travaux – op. d'ordre)

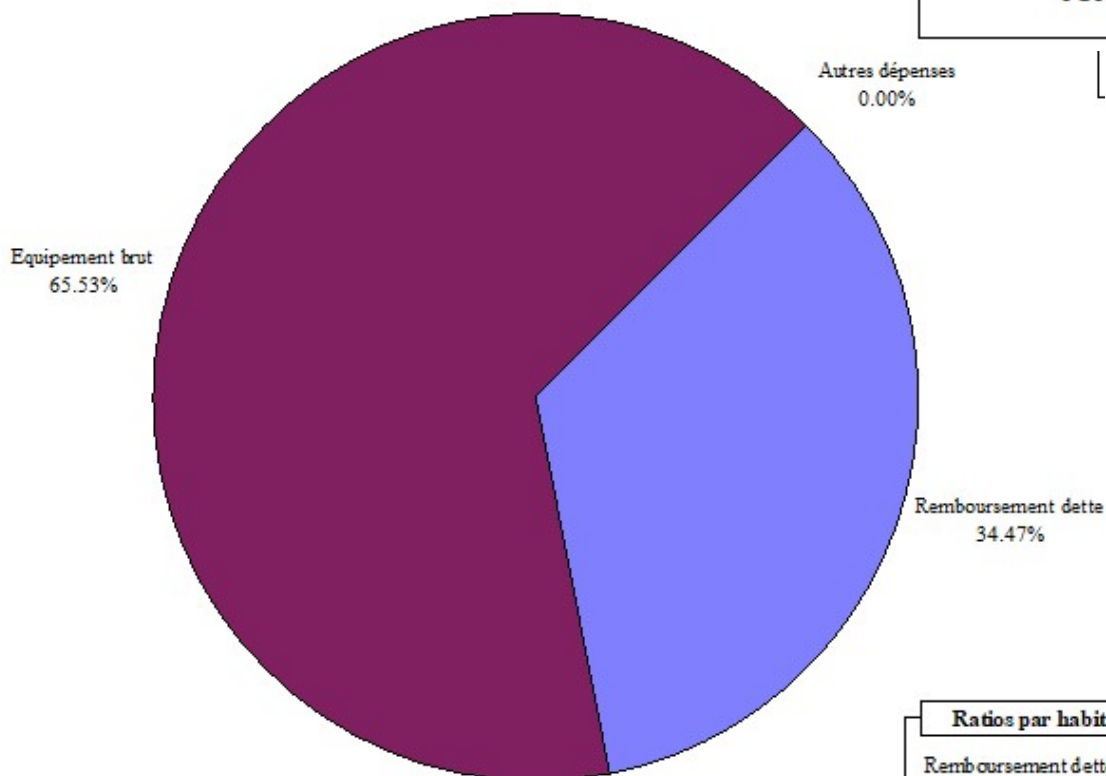
. 5 409.90€ : achat remorque et nettoyeur HP

. 1 544.40€ : décorations Noël



Quelques ratios relatifs aux dépenses d'investissement

Montants	
Remboursement dette:	16 112.85 €
Equipement brut :	30 632.86 €
Autres dépenses :	0.00 €
TOTAL :	46 745.71 €



Ratios par habitants (180)	
Remboursement dette :	89.52 €
Equipement brut :	170.18 €
Autres dépenses :	0.00 €



Les recettes d'investissement pour 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	31 795,00	17 375,63	54,65	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 500,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	73 135,63	73 490,38	100,49	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		107 430,63	90 866,01	84,58	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	105 000,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	5 114,24	5 114,24	100,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	7 200,00	7 200,00	100,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		117 314,24	12 314,24	10,50	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		224 744,87	103 180,25	45,91	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes de la section d'investissement		224 744,87	103 180,25		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 20, 30, 40 et 50 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

. 17 375.63€ : subventions investissement (amendes de police route de Chambors, DETR et aide aux communes huisseries)

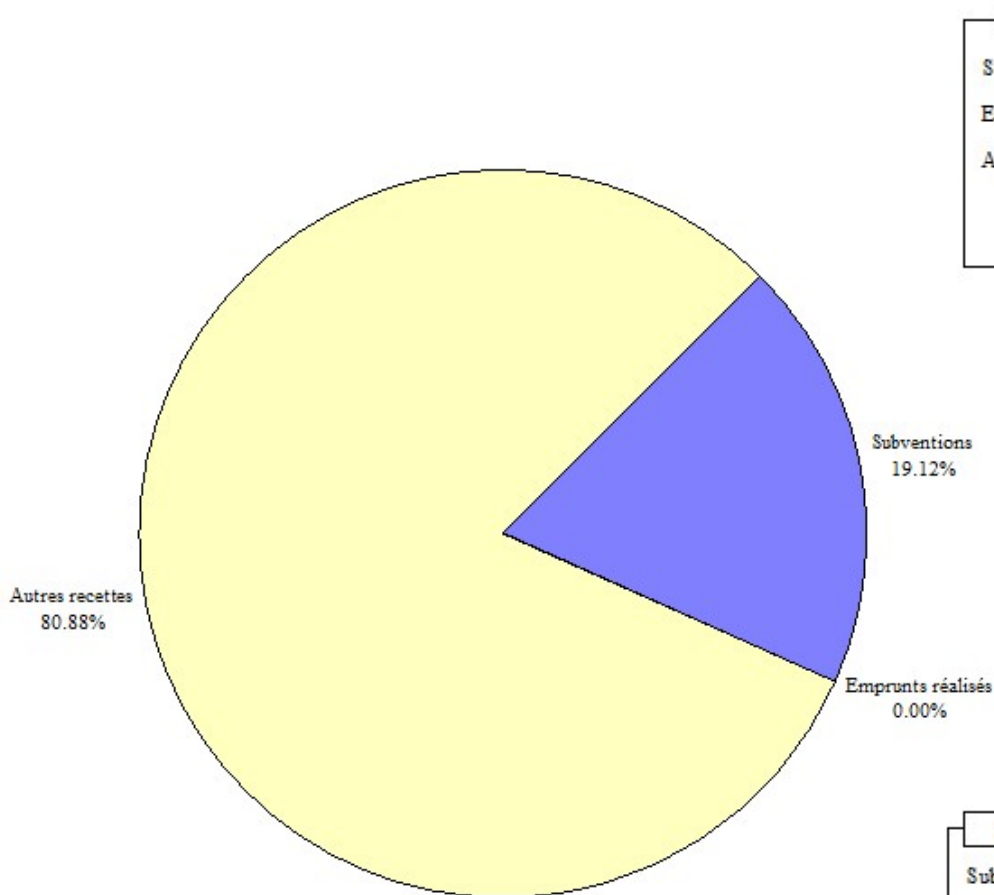
. 73 490.38€ : dotations (remboursement TVA sur investissements pour 1 709.75€, affectation du résultat pour 71 780.63€)

. 5114.24€ : amortissement travaux SE60 (opérations d'ordre)

. 7 200.00€ : reclassement travaux (op. d'ordre)



Quelques ratios relatifs aux recettes d'investissement



Montants	
Subventions :	17 375.63 €
Emprunts réalisés :	0.00 €
Autres recettes :	73 490.38 €
TOTAL :	90 866.01 €

Ratios par habitants (180)	
Subventions :	96.53 €
Emprunts réalisés :	0.00 €
Autres recettes :	408.28 €



MAIRIE DE LATTAINVILLE

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le 16/04/2026

ID : 060-216003491-20260409-DEL2026014B-DE



Le résultat de clôture est de 166 825.55€

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAUX CUMULÉS
RECETTES	103 180.25€	192 565.73€	295 745.98€
DÉPENSES	53 945.71€	162 393.21€	216 338.92€
RÉSULTAT CLOTURE	49 234.54€	30 172.52€	79 407.06€
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	-71.780.63€	159 199.12€	87 418.49€
RÉSULTAT DE CLOTURE	-22 546.09€	189 371.64€	166 825.55€

Compte administratif 2025

- un excédent de fonctionnement de : 189 371.64 €

- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	30 172.52 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	159 199.12 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	189 371.64 €
D Solde d'exécution d'investissement	-22 546.09 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0.00 €
Besoin de financement F	= D+E -22 546.09 €
AFFECTATION = C	= G+H 189 371.64 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	22 546.09 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	166 825.55 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €